

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

*Séance du 29 Septembre 2021***OBJET : 29/2021**

ENGAGEMENT 2020-2026 : ACCENTUER LE SOUTIEN HUMAIN ET LOGISTIQUE DE LA MAIRIE POUR LES ASSOCIATIONS – CONSÉCRATION DE LA GRATUITÉ POUR LA PREMIÈRE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES ASSOCIATIONS FOULAYRONNAISES ET MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DES SERVICES POUR LES FESTIVITÉS

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE à NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES
		Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	23	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX – Conseillers municipaux –
Absent (s)	0	
Pouvoir (s)	6	Mme Francine BIGEY à M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL à M. Jean-François BUER ; Mme Christine CHABOT à M. Vincent OLIVIER ; Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; Mme Hélène LE GUIRRIEC à M. Philippe ASIN ; M. Lionel MADELRIEUX à Mme Nathalie BRICARD
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		23 Septembre 2021

Expose

Considérant l'article L.2122-21 du CGCT,

La Ville de Foulayronnes dispose de parcs et d'écrins de verdure permettant la réalisation d'évènements, de festivités et de vide grenier, importants pour le dynamisme de la commune.

Dès lors, et devant l'attractivité sans précédent de l'occupation du domaine public communal, il convient de permettre à toutes les associations foulayronnaises de réaliser dans des conditions satisfaisantes des évènements majeurs et importants pour leur fonctionnement.

Tarif de mise à disposition du domaine public communal :

	Associations Communales		Associations extérieures à la commune		Entreprises
	1 ^{ère} Utilisation	2 ^{ème} Utilisation	1 ^{ère} Utilisation	2 ^{ème} Utilisation	
Espace Flottis	Gratuit	180 € / J	180 € / J	250 € / J	280 € / J
Esplanade d'Artigues	Gratuit	50 € / J	50 € / J	70 € / J	80 € / J
Place de Monbran	Gratuit	50 € / J	50 € / J	70 € / J	70 € / J

Facturation des services exceptionnels pour le compte des tiers (coût par agent mobilisé) :

	Associations Communales		Associations extérieures à la commune		Entreprises
	1 ^{ère} Utilisation	2 ^{ème} Utilisation	1 ^{ère} Utilisation	2 ^{ème} Utilisation	
Tarif de 7h00 à 21h00	Gratuit	18€00/h	19€00/h	20€00/h	21€00/h
Tarif de 21h00 à 7h00	Gratuit	22€00/h	23€00/h	24€00/h	25€00/h
Dimanches et jours fériés	Gratuit	24€00/h	25€00/h	26€00/h	27€00/h

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par 3 voix Contre,**

- **ADOpte** les tarifs qui vous sont proposés,
- **PRÉCISE** qu'ils seront applicables au 1er Octobre 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut le représentant délégué à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de
deux mois à compter des formalités de publication
et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus**

**Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**

Bruno DUBOS



AR PREFECTURE

047-214701005-20210929-DELIB292021-DE
Regu le 04/10/2021